

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

INSERCTIONS
LES INSERCTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte (151), Poste mixte, Omnibus mixte (105). Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, AGEN, BORDEAUX, PERIGUEUX, Monsempron-Libos, BORDEAUX, RODEZ, AURILLAC, VIERZON, AGEN, Monsempron-Libos, PARIS, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfrac, Luzach, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 10 Novembre 1874

Paris, 9 novembre, 11 h. 28, m.

Election du Nord. — M. Parsy, républicain, 118,689 (élu).

M. Fiévet, septennaliste, 102,009.

Election de l'Oise. — M. le duc de Mouchy, bonapartiste, 53,334 (élu).

M. Rouselle, républicain radical, 19,167.

M. Levavasseur, républicain, 18,816.

Election de la Drôme. — (Résultats partiels).

M. Madier de Montjau, républicain radical, 39,963.

M. Morin, septennaliste, 23,280.

L'élection de MM. Parsy et Madier de Montjau était généralement prévue. La récente lettre de M. Thiers paraît n'avoir pas été sans influence sur le succès du candidat républicain dans le Nord. Dans l'Oise, on croyait à un ballottage, et l'on a été assez surpris par le succès du duc de Mouchy au premier tour de scrutin.

Il reste encore trois élections législatives complémentaires à faire (Hautes-Pyrénées, Côtes-du-Nord et Seine-et-Oise). Le délai légal pour l'une d'elles expirant le 3 janvier, on pense que toutes les trois auront lieu simultanément vers la fin de décembre.

Quelques journaux semblent étonnés que le gouvernement n'ait pas encore abordé l'examen des questions politiques que soulève la prochaine rentrée de la Chambre. D'autres affirment, malgré le démenti donné à ces bruits, que le conseil des ministres s'est occupé d'un Message présidentiel, et qu'il prendra l'initiative des lois constitutionnelles. Ces assertions sont inexactes et répondent peu aux nécessités de la situation. En évitant jusqu'ici de s'entretenir de ces assertions, le cabinet n'a pas entendu se soustraire à la responsabilité politique qui lui incombe; il n'est pas simplement un cabinet d'affaires, comme on l'a dit, il est un cabinet politique qui a exposé son programme à la Chambre dans la séance du 23 juillet, programme qu'a lu à la tribune le général de Cissey, vice-président du conseil. Or, à la rentrée de la Chambre, des faits d'une importance réelle se seront produits, tels que les élections des conseils généraux et municipaux qui vont avoir lieu, les élections législatives complémentaires dont on connaît aujourd'hui les résultats. Le gouvernement, de son côté, s'est, durant les vacances, activement occupé d'administration, ses actes seront appelés à être

jugés.

Ces faits peuvent déterminer dans le monde parlementaire des courants d'opinion dont il importe de tenir compte. On fait prévoir que le ministre incline à penser, qu'avant d'arrêter ses résolutions sur les propositions qu'il peut être appelé à soumettre à la Chambre, il est bon de s'inspirer de l'opinion de la majorité parlementaire, et que, tout au moins, il convient d'attendre les élections municipales. Le ministère reste toujours prêt à répondre de ses actes.

Les appréciations du Times sur la situation intérieure de la France sont d'autant plus dignes d'attention pour nous que le journal de la Cité n'est rien moins que partial en faveur de la politique défendue par nous. C'est donc avec un intérêt très-particulier que nous relevons dans le journal anglais les conclusions d'un important article publié avant-hier. Après avoir cherché à prévoir ce qui se fera autour de l'Assemblée, le Times exprime cette idée que le maréchal de Mac-Mahon et ses ministres sont convaincus que le moment est venu de donner au septennat la forme d'un gouvernement plus régulier, si l'on veut éviter qu'il n'éprouve une diminution sérieuse, peut-être irréparable, d'autorité. « Les vacances, ajoute l'organe de la Cité, ont permis d'examiner avec calme la situation de la France. L'aspect des affaires, sous bien des rapports, est fort encourageant. Le fait le plus saillant qui se soit produit pendant ces quatre derniers mois est le retour de la prospérité. Le pays se rétablit du choc et de la dislocation provoqués par la guerre. L'argent afflue avec un courant continu, par suites des demandes de produits français faites par l'étranger, et, par suite, le marasme de l'industrie et la détresse de la classe ouvrière, qui ont été une cause de difficultés depuis la chute de l'Empire, sont en train de disparaître. Une belle moisson et des vendanges magnifiques ont comblé les désirs du propriétaire du sol en l'ont rendu content et plein d'espoir, malgré les charges fiscales qui pesaient sur son imagination l'année dernière. Cette reconnaissance exerce une influence politique beaucoup plus puissante que tous les discours des orateurs de n'importe quel parti. La nation est d'humeur satisfaite, ne demandant que la tranquillité et une administration ferme et énergique, qui permette que le travail de réfection qui a si heureusement commencé se continue jusqu'à ce que ses forces et sa santé soient entièrement rétablies. Cela rendra plus facile la tâche que le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon a entreprise, car la nation ne critiquera pas avec l'amertume de la détresse les mesures qu'il proposera à l'Assemblée; elle se contentera de croire qu'elles lui promettent la sécurité et les acceptera sur la foi du gouvernement, qui les recommandera et entreprendra de les mettre à exécution. »

Revue des Journaux

Français.

On n'est pas sans inquiétude, dans le sein du parti républicain, au sujet des élections municipales. Le correspondant du Journal de Lyon craint que ces élections ne soient pas aussi « républicaines » que celles qui ont eu lieu en avril 1871, au milieu du trouble causé partout par la Commune de Paris. « Le courant, dit-il, était alors extrêmement favorable aux idées d'indépendance assurée à la commune. En est-il de même aujourd'hui? Je le désire plus que je ne l'espère. Toutefois, il ajoute: « Mes renseignements m'autorisent à penser que le résultat des élections municipales sera cependant meilleur pour les républicains que les élections au conseil général. « Ces dernières élections ont donc été mauvaises pour les républicains? Nous avons cette fois leur aveu. Il est un point qui, d'ailleurs, préoccupe particulièrement les hommes du centre gauche: c'est que dans les élections municipales les radicaux ont l'intention d'exclure tous les candidats modérés. Si les hommes du centre gauche ne connaissent pas par là le sort qui les attendrait en cas d'élections politiques générales, c'est qu'ils veulent être sourds et aveugles.

Le langage tenu par certains journaux d'extrême droite produit à l'étranger une singulière erreur. Voyant ces journaux d'accord avec les journaux de l'extrême gauche pour attaquer le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon et le septennat, on en conclut que les légitimistes font cause commune avec les radicaux. Cela n'est pas vrai d'une manière générale; certains esprits faux ou passionnés peuvent bien, dans le parti légitimiste, rêver avec les radicaux une action commune en vue de précipiter les événements: la grande masse du parti, celle qui est avant tout conservatrice et dont le concours est la principale force des opinions conservatrices, pense tout différemment. En général, il y a dans le parti légitimiste, quand il se trouve en face d'un grand péril social, moins de Jacobites que de Tories. C'est là ce que cache aux étrangers le langage des organes de l'extrême gauche et de l'extrême droite. A lire ces journaux, il semble aux étrangers qu'entre les deux extrêmes il y ait accord. Pour bien prouver que nous n'imaginons rien, mais que nous sommes ici observateurs fidèles, nous citerons les réflexions suivantes, publiées par la Gazette d'Augsbourg: « Quand on considère d'une part l'identité existant entre patriotisme et république, et, de l'autre, le patriotisme qui d'ordinaire distingue la noblesse légitimiste, souvent même aux dépens de son éducation ultramontaine (sic), et qui la sépare des jésuites de salon et financiers des Orléans (Salons jésuites und Financiers der Orléans), on s'explique alors les égards réciproques, souvent pleins d'estime, qui ont existé pendant la guerre entre les républicains et les légitimistes, qui depuis n'ont jamais cessé d'exister entre le journal de la cour du

comte de Chambord et le journal de M. Gambetta, et qui se montreront inévitablement encore sur le champ de bataille du théâtre de Versailles. »

Informations

Dans les élections qui viennent d'avoir lieu aux Etats-Unis, le parti démocratique, qu'on devrait à proprement parler, appeler aristocrate, a eu l'avantage sur le parti républicain autrement dit radical. La conséquence en sera un remaniement administratif entier, principalement dans le Sud et la non-réélection de Grant qui, bien qu'il n'ait jamais dit sa façon de penser sur cette question, était soupçonné de convoiter un troisième tour présidentiel.

Le Times exprime la croyance que des mesures pourraient devenir nécessaires pour arrêter le mouvement d'exportation de l'or, qui a pris de grandes proportions.

On lit dans la Patrie:

Une feuille italienne, le Journal de Florence, publie, sous les plus expresses réserves d'ailleurs, une nouvelle d'après laquelle le gouvernement du Quirinal serait décidé à envoyer, à l'instar du cabinet espagnol, un Mémoire aux puissances, pour se plaindre de la « conjuration permanente contre le progrès et les institutions modernes » dont le Vatican serait le foyer.

Par milliers, dirait le document en question, les Romains se rendent auprès du pape, lui lisent des adresses pleines de fiel et d'esprit de révolte, et le pape, loin de calmer les passions, les excite par des discours qui, du palais apostolique, passent dans les journaux, des journaux dans les populations d'Italie et d'Europe, où elles finissent par créer aux gouvernements de graves embarras.

Nous le répétons, la nouvelle est donnée sous toutes réserves, et la pièce qu'elle annonce aurait d'ailleurs, quant à sa signification et sa portée, des points de ressemblance trop frappants avec certain autre document dont le monde politique s'est occupé dans ces derniers temps pour que nous y ajoutions foi; on n'a pas l'habitude de se copier ou de se répéter à ce point en diplomatie.

Quoi qu'il en soit, l'information dont il s'agit doit être un avertissement, non pour le Saint-Père assurément, dont on connaît l'esprit de sagesse et de résignation, mais pour son entourage: avertissement de ne pas augmenter les amertumes et les difficultés; avertissement de savoir se résigner à ce qu'il est présentement nécessaire de subir, ne pouvant l'empêcher.

Les intérêts du monde catholique gagneront plus, en effet, à cette attitude qu'à une manière violente d'agir d'où pourrait naître, de la part de l'Italie, une réaction que le Saint-Siège, dans son isolement actuel, doit particulièrement s'attacher à éviter.

Le Pape a éprouvé, le 7 novembre au matin, un accès de défaillance au moment de recevoir une députation. Son état, toutefois, n'inspire pas d'inquiétudes sérieuses.

On mande de Vienne à l'Indépendance belge, en date du 6 novembre :

Le comte d'Harcourt a lu au ministre des affaires étrangères une dépêche du duc Decazes portant que la France a acquis la conviction que l'inspiration allemande est restée complètement étrangère à la rédaction de la note espagnole. Le cabinet prussien aurait, au contraire, constaté avec éloge les dernières mesures prises par le gouvernement français sur les frontières espagnoles.

La police a opéré hier une arrestation assez importante, c'est celle du nommé Jules Boscat ex-officier payeur du fameux corps franc des Lascars de la Commune, qui commandait le fameux Jansoulé. Boscat, qui a déjà subi trois condamnations, sortit de la prison de Poissy le 15 mars 1871. La révolution du 18 mars éclata, et, étant venu à Paris, il se fit nommer lieutenant du 114^e bataillon de la Villette. Quelque temps après, Jansoulé le nomma lieutenant payeur des Lascars. L'insurrection vaincue, il se cacha, puis il parvint à gagner Creil, où il travailla dans une usine. Il ne tarda pas à s'enouyer loin de Paris.... témoin de ses exploits, et il revint y habiter. Mal lui en a pris, car il a été reconnu et arrêté hier dans un garni borgne de la rue de la Tombe-Issoire. On l'a écroué au dépôt en attendant qu'il soit mis à la disposition de la justice militaire.

Le grand tableau de Saint-Antoine, par Murillo, a été volé dans la cathédrale de Séville. Heureuse situation que celle de l'Espagne!

Chronique locale et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

Séance du 22 octobre 1874.

La séance est ouverte à deux heures. Tous les membres du Conseil sont présents. M. de Lamaza, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté.

M. le Président met à l'ordre du jour la proposition suivante de M. Cuniac; il en est donné lecture :

« J'ai l'honneur de proposer au Conseil d'appuyer la demande des communes de Lavercaillère et de Rampoux, tendant à être autorisées à planter du tabac... »

Cahors, 24 octobre 1874.

M. Cuniac a la parole pour développer sa proposition. Les communes de Lavercaillère et de Rampoux étaient autorisées autrefois, le nombre de planteurs ayant diminué l'autorisation fut retirée. Actuellement le nombre voulu serait plus que dépassé; du reste, la nature du terrain dans ces communes est admirablement propre à la culture du tabac. Le Conseil appuie la demande de M. Cuniac.

Rapport sur l'élection du canton de Latronquière.

M. Roques, au nom de la commission des vérifications des élections, dépose son rapport sur l'élection de Latronquière.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant : Inscrits : 2,873, votants, 2,368; majorité absolue 1,185. M. Laborie a obtenu 1,273 suffrages, M. Bouscarol, 1,030.

M. Roques, rapporteur, analyse les neuf pièces qui composent le dossier de la protestation et donne lecture des plus importantes.

M. Roques, au nom de la majorité de la commission, conclut à la validation de l'élection de M. Laborie.

Séance du 23 octobre 1874.

VALIDATION DE L'ÉLECTION DE M. DEPEYRE.

Rapport de la Commission.

Messieurs,

La commission de vérification des pouvoirs me charge de vous rendre compte de l'élection du canton de St-Géry, je vais tâcher de remplir cette mission avec tout le soin, toute la précision, toute l'impartialité que commande une question de cette nature.

Il y a eu, Messieurs, dans le canton de St-Géry, pour le renouvellement partiel du Conseil général, deux tours de scrutin.

Deux candidats étaient en présence : MM. Octave Depeyre, député de la Haute-Garonne, et Léon

Talou, avoué à Cahors, membre sortant. Le premier tour de scrutin a eu lieu le 4 octobre; le bureau cantonal de St-Géry, chargé du recensement général des votes, ayant déclaré qu'aucun des candidats n'avait obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, un deuxième tour a dû avoir lieu le dimanche suivant, 11 octobre.

Au dépouillement général de ce second tour il y a eu :

Electeurs inscrits	1,689
Votants	1,610
M. Depeyre a obtenu	843
M. Talou	764
Voix perdues	3

M. Depeyre, ayant obtenu 79 voix de plus que M. Talou, a été proclamé membre du Conseil général pour le canton de St-Géry.

Deux protestations ont été adressées au Conseil général par M. Talou, contre l'élection de M. Depeyre.

M. Demeaux donne lecture des deux protestations de M. Talou qu'il analyse dans son rapport.

Voire commission a examiné avec la plus scrupuleuse attention, les faits sur lesquels ces protestations sont basées, je vais vous les exposer de la manière la plus méthodique possible, pour vous mettre en mesure de les apprécier.

M. Talou dans sa première protestation, revendique en sa faveur la majorité légale qu'il aurait obtenue au premier tour de scrutin, le 4 octobre; d'après lui, il aurait dû être proclamé élu, par le bureau cantonal.

Au premier tour de scrutin il y a eu 1575 votants, dont les bulletins ont été répartis de la manière suivante :

Pour M. Depeyre	767
Pour M. Talou	765
Bulletins blancs	2
Bulletins écrits au crayon	4
Bulletins qualifiés voix perdues	37
Total	1,575

M. Talou base ses prétentions sur cette considération, qu'on aurait dû lui attribuer au premier tour 769 voix sur 1,536 suffrages exprimés et pour les soutenir il cherche à établir par des déclarations écrites, que les 37 voix perdues ne sont autres que des bulletins portant le nom d'un candidat au Conseil d'arrondissement et jetés par erreur dans la caisse du Conseil général et invoquant la jurisprudence suivie par le Conseil général du Lot en 1871, déclare ces bulletins nuls et ne devant pas être considérés comme suffrages exprimés.

Cette appréciation, Messieurs, n'a pas besoin d'être discutée dans ce rapport, votre commission reconnaît que même en adoptant ce système, cette jurisprudence, M. Talou, n'a pas obtenu la majorité absolue du premier tour.

Parmi les quatre bulletins écrits au crayon, il en est un qui est découpé avec des ciseaux pour enlever le nom de M. Depeyre. La commission à l'unanimité, a considéré ce billet comme marqué, à ce titre d'après la loi, il ne compte pas pour M. Talou sans cesser néanmoins de figurer comme suffrage exprimé.

En faisant le décompte sur ces bases, nous avons le résultat suivant :

Nombre de votants 1,575; de ce nombre il faut déduire 39 bulletins blancs ou nuls, reste suffrages exprimés 1,536, dont la moitié est 768. La majorité absolue avec le nombre 1,536 serait 769, et votre commission n'attribue à M. Talou que 768 voix.

Voire commission, Messieurs, conclut à l'unanimité, que M. Talou n'a pas obtenu la majorité légale au premier tour de scrutin le 4 octobre et qu'on a dû recourir à un deuxième tour de scrutin le dimanche suivant 11 octobre.

Deuxième tour de scrutin, 11 octobre.

Pour ce second tour de scrutin, il n'y aura pas à s'occuper de la majorité absolue, puisque la majorité relative suffit pour être élu.

A ce second tour de scrutin le nombre des électeurs inscrits était le même, 1,689, le nombre des votants 1,610, le nombre de suffrages exprimés 1,610, voix perdues 3.

M. Depeyre a obtenu 843 voix M. Talou 764

Différence en faveur de M. Depeyre 79

Au point de vue des suffrages exprimés et attribués à chacun des candidats, l'élection de M. Depeyre ne pourrait être contestée.

J'arrive maintenant, Messieurs, à la partie la plus difficile et la plus délicate de ma mission, c'est-à-dire à l'exposé et à l'appréciation des prétendues manœuvres électorales mises en jeu pour l'élection du canton de St-Géry.

L'examen du volumineux dossier qui nous a été présenté, fait connaître des faits fâcheux imputés, soit aux deux candidats, soit à leurs agents, notre commission a pensé que ces faits n'avaient aucun caractère authentique, démentis, d'ailleurs, qu'ils étaient les uns les autres par des déclarations contradictoires.

La plupart d'entr'eux, s'ils étaient vrais, seraient le résultat du zèle et de la passion que les amis des deux candidats ont apporté dans la lutte; la majorité de la commission n'a rien trouvé dans ces faits, ainsi appréciés, qui pût être de nature à vicier l'élection de M. Depeyre.

Toutefois, notre commission a réservé deux questions énoncées dans les protestations de M. Talou, sur lesquelles elle a voulu être éclairée, pour pouvoir à son tour éclairer l'Assemblée.

Je veux parler de la pression administrative, et de l'ingérence des employés des tabacs dans les élections du canton de St-Géry.

M. le Préfet a été appelé au sein de la commission pour donner des explications à ce sujet.

M. le Préfet a exposé que tous les documents officiels établissent d'une manière péremptoire que l'Administration n'avait exercé aucune pression sur l'élection de St-Géry; que lui, Préfet, avait au contraire recommandé à tous les employés et dans tous les services de garder la neutralité la plus absolue.

Que les employés des tabacs avaient été envoyés dans le canton de St-Géry, non pas pour exercer une influence quelconque sur les planteurs, mais, au contraire, pour démentir le bruit que la culture du tabac pourrait être supprimée à St-Géry, dans le cas où M. Depeyre serait nommé, bruit qui avait été signalé officiellement à la Préfecture.

Les explications de M. le Préfet n'ont donné lieu à aucune observation, mais elles n'ont pas modifiée l'impression de quelques membres de la commission.

Sur ces données, Messieurs, notre commission, composée de quatre membres, M. Pradines ayant maintenu sa démission, me charge de vous proposer deux conclusions distinctes.

Deux membres proposent à la validation de M. Depeyre; deux autres membres proposent une enquête sur les deux questions ci-dessus réservées.

(La suite au prochain numéro).

CASERNEMENT.

Le conseil municipal, dans sa séance de samedi dernier, adoptant les conclusions du rapport, présenté par M. Carriol au nom des commissions des finances et du casernement réunis, a pris les deux résolutions suivantes :

1^o Le maire de la ville de Cahors est autorisé à poursuivre, soit par voie amiable soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'acquisition du champ d'Arnis et des immeubles compris dans l'enclos des Augustins.

2^o La ville de Cahors contractera un emprunt de un million, moyennant un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 6 0/0, la dite somme remboursable en dix annuités à partir de 1878, pour subvenir tant à la subvention promise à l'Etat, qu'aux diverses acquisitions d'immeubles et aux avances à faire à l'Etat, pour le casernement d'un régiment entier.

Pour faire face aux charges annuelles dont cet emprunt grèvera les finances de la ville, il sera imposé extraordinairement, par addition au principal des contributions directes, 20 centimes pendant quinze années, à partir de 1875.

On voit donc que le casernement est un fait acquis, et que les chantiers ne tarderont pas à être ouverts.

M. le général de Chabaud La Tour vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, qui répond indirectement à ceux qui cherchent en ce moment, dans un dessein électoral, à propager certaines inquiétudes :

Paris, le 7 novembre 1874.

Monsieur le préfet, je suis informé par plusieurs de vos collègues que l'annonce des conseils de révision pour l'armée territoriale a produit quelque préoccupation dans nos campagnes.

Il vous sera facile, monsieur le préfet, d'éclairer à cet égard l'opinion publique.

La réunion des conseils de révision qui doivent statuer sur les cas d'exemption et de dispense dans l'armée territoriale n'est qu'une application de la loi qui soumet tout Français au service militaire personnel. Cette opération doit se renouveler tous les ans, et elle ne saurait donner lieu à la moindre inquiétude.

L'Assemblée nationale a voté la loi du 27 juillet 1872 dans un esprit de paix. Le gouvernement applique cette loi dans le même esprit. Le bon sens de la population ne saurait s'y méprendre et ne permettra pas qu'on dénature le caractère d'une mesure, conséquence obligée de nos nouvelles institutions militaires. Saisissez toutes les occasions de porter ces faits et ces assurances à la connaissance du public. Pour accomplir l'œuvre de réorganisation à laquelle s'est consacré le Maréchal-Président de la République, il a besoin de l'appui et du calme de l'opinion. Il compte sur le concours de tous les bons citoyens, sans distinction de parti, pour rendre facile l'application d'une loi réclamée, après nos malheurs, par tous ceux qui voulaient le maintien de l'ordre et de la paix.

Agréé, monsieur le préfet, etc.

Le ministre de l'intérieur.

Signé : Général DE CHABAUD LA TOUR.

PREMIÈRE ÉTUDE. SITUATION ÉCONOMIQUE OU FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DU LOT.

(Suite).

L'agriculture, à laquelle il s'est trouvé réduit, n'étant profitable qu'aux cultivateurs qui font tout par eux-mêmes et ne comptent ni leur peine, ni leur temps, le jour où les chemins de fer, en supprimant la distance, sont venus supprimer la terre qu'elle inspirait, un grand nombre de ceux qui n'étaient pas attachés au sol par le lien de la propriété et qui avaient besoin de compter et leur temps et leurs peines, sont allés dans les grands centres industriels, chercher les salaires élevés que l'industrie prospère leur offrait.

Il ne pouvait pas en être autrement, et il ne nous reste plus qu'à voir ce que nous avons à faire pour sortir d'une semblable situation.

DEUXIÈME POINT

1^{er} §. C'est l'Etat, on vient de le démontrer, qui a poussé le département du Lot dans cette situation. Ce serait donc à l'Etat à l'en tirer. Il lui devrait même des milliards à titre de dédommagement.

Nos revendications n'iront pas jusque-là. Nous ne demandons à l'Etat que ce qu'il ne peut évidemment pas nous refuser, l'égalité dans la répartition des charges, dans la répartition des grands travaux publics, dans la protection qu'il doit à tous les intérêts et le prix à sa juste valeur d'un produit que nous ne pouvons vendre qu'à lui.

L'égalité dans la répartition des charges nous assure :

1^o La péréquation de la contribution foncière, qui, suivant qu'elle s'opérera par le dégrèvement des départements trop imposés ou par le rechargement des départements qui ne le sont pas assez, affranchira ou dispensera le Lot d'un tribut annuel d'environ 400,000 fr.;

2^o La péréquation de la contribution personnelle et mobilière, qui, dans l'un ou dans l'autre des deux cas que nous venons d'indiquer, affranchira ou dispensera le département d'un autre tribut annuel de 80,000 fr. au moins.

L'égalité dans la répartition des grands travaux publics nous garantit la continuation jusqu'à Figeac ou à Capdenac du chemin de fer de Libos à Cahors et jusqu'à Aurillac du chemin de fer de Libourne au Buisson.

L'égalité dans la protection de tous les intérêts, c'est le maintien des traités de commerce avec les nations du nord de l'Europe et l'écoulement de nos vins.

Le prix de nos tabacs à leur juste valeur, c'est un rehaussement de 12 à 15 p. % ou 250,000 fr. environ de plus réservés, tous les ans, à nos planteurs.

Voilà ce que nous avons à demander à l'Etat, et ce que nous l'avons dit, il ne peut pas nous refuser.

2^e §.

Tout ce qui reste à faire après cela regarde les habitants du Lot eux-mêmes, et se réduit à un seul et unique objet : Trouver du travail rémunérateur.

Donnez, en effet, du travail largement payé à une population saine et vigoureuse, et l'aisance s'étend partout.

Mais comment y arriver ? Ce n'est incontestablement pas en continuant les pratiques agricoles suivies jusqu'à ce jour.

Nous venons de constater que la culture du tabac, qui est généralement réputée la plus lucrative de toutes, on nous pardonnera cette expression, ne faisait pas ses frais. Le produit de vente n'atteint pas le prix de revient.

Il en est de même de toutes les autres cultures. On peut s'en convaincre par celle du froment qui, après celle du tabac, est considérée comme la plus rémunératrice.

D'après la statistique de 1840, ainsi que d'après M. Delpon l'hectare, semé en froment, rend, en moyenne, dans le département, 6 hectolitres 78 litres, qui, à raison de 20 fr. l'hectolitre, représentent 135 fr. 60, c'est-à-dire :

135 00 lesquels, augmentés de 24 fr. montant de 6 quintaux métriques de paille, c'est-à-dire :

24 00 forment une somme totale de 159 00

Or, si on évalue, et nous croyons impossible de les évaluer plus bas :

1^o La rente ou le loyer de la terre avec l'impôt qui la frappe, à 100 »

2^o Les frais de labour et de semence, à 35 »

3^o La valeur du fumier 2,000 kilog. à raison de 10 fr. les 1000 kilog., à 20 »

4^o Le prix de 1 hectolitre, 60 litres de semence à raison de 20 fr. l'hectol., à 32 »

5^o Le coût de la moisson, du transport des gerbes, du battage et de la vente des grains, à 20 »

Nous avons une dépense totale de 207 00

Qui dépasse de 47 fr. 60 la valeur du produit, c'est-à-dire :

47 60 Le même décompte, la même évaluation des recettes et des dépenses pour toutes les autres cultures, nous révéleraient des résultats encore plus désavantageux.

Il y a donc urgence à transformer nos pratiques agricoles et à faire ce que font aujourd'hui tous nos bons agronomes. Leur procédé est bien simple. Il consiste à labourer profondément et à fumer énergiquement.

Ils obtiennent ainsi par hectare :

1^o 30 hectolitres de froment, qui, à raison de 20 fr. l'hectolitre, valent 600 00

2^o 30 quintaux de paille, qui, à raison de 4 fr. le quintal, valent 120 00

Le tout ensemble 720 00

Avec le même procédé nous obtiendrons le même résultat, et ce procédé sera à notre disposition le jour où, après avoir réduit le domaine de nos cultures à un tiers de son étendue environ, soit à 100,000 hectares, pris dans les vallons ou dans les dépressions de nos plateaux, nous aurons converti les deux autres tiers, soit 184,000 hectares en prairies naturelles en prairies artificielles ou en simples pacages, soit même en pacages boisés.

Nous pourrions alors tripler, quadrupler notre cheptel et couvrir nos terres d'engrais. L'engrais, ne l'oublions pas, est la matière première de toutes les récoltes.

Avec moins de travaux, moins de frais de main-d'œuvre, par conséquent, nous aurions des produits beaucoup plus considérables.

82,000 hectares, cultivés en froment, à raison de 6 hect. 78 litres, l'un, nous en donnent 555,799, qui, à 20 francs représentent une somme de 11,115,998 francs. Les 33,333 hectares dans lesquels nous aurons resserré la même culture, à raison de 30 hectolitres, chacun, nous en rapporteront 999,999 francs.

(A suivre).

Un bien triste accident est arrivé hier, lundi, à neuf heures du matin, sur la route de Larroque à Cahors, près du bureau de l'octroi.

Le sieur Pomier (Antoine), âgé de 40 ans, propriétaire et boulangier à Douelle, transportait du vin en ville. Il laissait aller devant lui sa charrette attelée d'un cheval et chargée de cinq barriques. La sous-ventrière s'étant rompue, le malheureux Pomier veut se précipiter sur le brancard, il trébuche à la banquette de sûreté de la route, et tombe sous la roue qui lui passe sur le corps et le tue instantanément.

Le cheval poursuivant sa course désordonnée, entraîne la charrette sur la banquette où une des roues se brise; affolé l'animal rompt ses traits et vient donner du poitrail contre la colonne d'un bec de gaz qu'il casse en deux; il s'élançe ensuite en bas du talus.

Le malheureux Pomier laisse une veuve et un enfant.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Présidence de M. VALLETTE, directeur trimestriel.

Séance du 26 octobre 1874.

Extrait du procès-verbal.

M. de Lamberterie, député, envoie à la Société un travail intitulé : *Études sur le département du Lot.*

M. Greil fait don d'un exemplaire d'une histoire du Languedoc de M. Cattel.

M. Guillebert, membre de la Société scientifique et littéraire de l'Aveyron, envoie une brochure sur la France, le Pape et l'Allemagne.

M. Rogues, chimiste, est admis membre résident et M. Deioncle, membre correspondant.

M. Leboeuf continue la lecture de sa Flore du Lot. Il traite de la famille des labiées. Il fait ressortir les caractères généraux des plantes de cette famille et la présence dans chacune d'elles d'une huile volatile essentielle qui leur vaut le nom de plantes aromatiques. Il passe en revue les différentes espèces qui croissent dans le département et fait connaître leurs propriétés industrielles et médicales.

M. Malinowski fait un rapport sur deux pièces de monnaies anciennes trouvées dernièrement à Cahors par M. Bédoué. L'une d'elle est une pièce assez commune à l'effigie d'Henri IV, la seconde est une pièce en cuivre frappée aux armes de Guillaume de Laroche sire et duc d'Athènes au XIII^e siècle.

M. de Fontenilles lit un travail sur l'ancienneté des races humaines. Il passe rapidement sur les diverses époques géologiques et fait connaître ensuite les considérations qui rattacheront l'apparition de l'homme sur notre globe au commencement de la période quaternaire. Il se base surtout sur les grandes découvertes faites de nos jours au sujet des armes et objets de l'âge de pierre.

Ordre du jour de la séance du 9 novembre.

M. de Fontenilles. — L'âge du renne;

M. Baudel. — Etude et analyse d'une comédie patoise;

M. d'Orsay. — Rapport sur le travail de M. de Lamberterie, député.

Le secrétaire,

POUZERGUES.

La classe de 1870, qui, combinée avec la classe de 1868, passe dans la réserve de l'armée active seulement le 30 juin 1875, sera renvoyée dans ses foyers par anticipation à la fin de novembre ou le 10 décembre.

A dater du 1^{er} janvier 1875, la taxe de vérification première du mètre simple, ployant ou à charnières, et du demi-mètre, est fixée à cinq centimes (0 05 c.)

Les taxes fixées par le décret du 26 février 1873 restent applicables à la vérification périodique de ces instruments.

En présence des nombreuses demandes adressées au ministre de la marine par des émigrants afin d'obtenir le passage gratuit pour la Nouvelle-Calédonie, il vient d'être décidé que dorénavant aucun passage ne serait accordé dans ces conditions.

Une note à ce sujet va paraître, dit-on, prochainement au Journal officiel.

Les personnes qui pourront être embarquées à bord des bâtiments de l'Etat suivant les places dont on peut disposer, seront tenues au moins de rembourser leurs vivres pendant la traversée à raison de 1 fr. 50 par jour, soit une dépense de 150 à 200 fr. par personne.

Dès mesures, que nous ferons connaître ultérieurement, vont être prises par le gouverne-

ment, afin de faciliter les familles qui voudraient se rendre en Nouvelle-Calédonie la traversée sur des bâtiments de commerce.

Par arrêté de M. le préfet de la Haute-Garonne, en date du 26 octobre 1874, la calaison des barques à 1^{er} 60 est, à partir de ce jour, officiellement rétablie sur l'entière longueur du canal du Midi, entre Toulouse et Béziers.

M. l'ingénieur en chef du contrôle et M. l'inspecteur général honoraire, directeur des canaux de la compagnie du Midi, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

On écrit de Lectoure :

Un double crime vient de mettre en émoi notre population : lundi soir, à neuf heures, le nommé Dubuc a tiré un coup de revolver à une femme avec laquelle il vivait, et comme elle respirait encore, il l'a achevée en lui coupant le cou avec un rasoir.

Les voisins, attirés par la détonation, accoururent; la porte était fermée en dedans; on alla prévenir les gendarmes qui arrivèrent aussitôt; mais au moment où ils allaient pénétrer dans la chambre, un second coup de pistolet se fit entendre : c'était Dubuc qui venait de se faire sauter la cervelle.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 12 novembre 1874.

1^{re} représentation de l'abonnement civil et militaire

Un fils du diable ou La cornemuse enchantée. — Vaudeville fantastique en 2 actes, par M. Jules Nicolas.

M^{lle} Madeleine remplira le rôle de Léo.

Par droit de conquête. — Comédie en 3 actes du Théâtre Français, par M. Legouvé de l'Académie française.

M^{me} Désir remplira le rôle de M^{me} Georges.

Le Fou Tragédien. — Grande scène comique, jouée par MM. Tony-Laurent et Bréhy.

Conditions de l'abonnement :

Loges des premières, 8 représentations, 12 fr.

Premières id. 10

Abonnement de familles, 8 cartes facultatives pouvant être employées dans la même soirée ou dans le courant de la campagne, 12 fr.

Au premier jour, représentation donnée par la Société artistique de Cahors.

Le chroniqueur scientifique du Bulletin français signale le rôle malfaisant que jouent dans les usages domestiques certains métaux, le plomb notamment.

Le plomb, dont l'emploi, sous forme de grains, est si répandu pour le nettoyage des bouteilles, amène des résultats d'autant plus dangereux, que le sel vénéneux qu'il produit peut passer dans l'économie presque inaperçu.

Quand on rince des bouteilles, on agite des grains de plomb les uns contre les autres, de telle sorte qu'une fine poussière de métal s'en détache et tombe au fond ou reste adhérente au verre. Plus on nettoie bien, et plus les grammes plombifères sont nombreux. L'opération faite, le vin est mis en bouteille et dissout plus ou moins complètement le carbonate de plomb ou l'acétate de plomb qui n'a pas manqué de se former; si bien que plus tard le consommateur boit avec son vin une petite solution d'un sel toxique.

Ce poison agit doucement, mais il agit. Les sels plombifères attaquent les reins, le foie; ils gênent leurs fonctions, même quand il est absorbé à de très petites doses.

Qui sait si certains malaises, des crampes d'estomac, des maux d'entrailles n'ont pas souvent d'autre origine que l'ingestion du plomb dans le vin.

Il est facile d'ailleurs de se soustraire à de tels risques, et de substituer à la grenaille de plomb, la grenaille de fer.

Partout où se trouve le plomb, il y a danger; l'eau distillée, l'eau de pluie attaquent le plomb. Il en résulte que les personnes qui boivent de l'eau de pluie emmagasinée dans des réservoirs en plomb peuvent éprouver des accidents.

L'étain du commerce renferme du plomb, près de 10 p. 100; or, on retrouve du plomb dans toute infusion ou liqueur même légèrement acide ayant séjourné dans des pots d'étain. L'acide enlève le plomb de l'alliage. Du vin qui est resté dans un gobelet d'étain renferme du plomb, de la limonade, du lait, du vinaigre, etc., deviennent ainsi plombifères.

Dans les vases étamés eux-mêmes peuvent

céder du plomb à tous les aliments un peu acides.

Aussi a-t-on songé à exclure absolument tout alliage renfermant du plomb, et à employer le métal anglais qui sert à fabriquer les théières et qui ne renferme pas de plomb.

Le métal anglais est formé de 10 p. 100 d'antimoine au moins, 90 d'étain, 12 p. 100 de cuivre.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Vinicole

Bordeaux, 7 novembre.

Le vignoble n'a pas été cette semaine moins bien partagé que la place; les demandes sans cesse renouvelées du dehors ont encouragé nos maisons à continuer leurs achats, ce qu'elles ont fait dans une mesure toutefois plus calme et plus rassise que les semaines précédentes. On commence notamment à se montrer plus prudent à l'égard des vins moyens et des petits vins, dont la masse énorme paraît à peine entamée, malgré les nombreuses brèches qu'on y a faites depuis deux ou trois mois. Le commerce commence à voir qu'à l'égard de cette catégorie il n'y a pas péril en la demeure; aussi discute-t-il d'avantage le prix et ne paraît-il pas disposé à favoriser les demandes qui lui paraissent exagérées.

La Réole, 7 novembre.

Le mouvement semble s'être ralenti, dans le vignoble rouge, depuis trois ou quatre jours. La propriété conserve ses prétentions, mais le commerce paraît se tenir sur la réserve et ne pas vouloir dépasser les prix payés la semaine précédente. On peut citer à St-Pierre d'Aurillac, St-Martin, Caudrot, Saint-Macaire, des ventes à 250-260 fr., même dit-on, 265 fr. pour de beaux vins rouges. Ces ventes ont une certaine importance, mais nous sommes loin de l'empoiement qui, en 1873, présidait aux achats pendant les derniers jours d'octobre. Dans la partie sud de notre vignoble, les achats ont été à peu près nuls, les propriétaires ayant demandé de trop hauts prix, sans doute.

(Moniteur Vinicole).

On nous communique dit le *Republicain de la Dordogne*, une lettre dans laquelle nous trouvons les renseignements suivants :

« Une vraie trombe de négociants en vins s'est abattue sur le canton de Domme. Les vins, qui ne valaient que 250 fr. le tonneau ces jours passés atteignent facilement le prix de 300 fr.

Nous lisons dans l'Echo de Marmande :

Le commerce des vins de la nouvelle récolte marche d'une façon très active; chaque jour on expédie par voie ferrée et par voie d'eau des quantités considérables de vin. Les chais de notre première côte sont à peu près vides.

Les cours restent les mêmes de 220 à 230 fr. le tonneau, suivant qualité. — Les vins des premiers crus de Beaupuy se sont vendus 250 francs.

Nous lisons dans le Progrès :

Les ventes de blé se font à la halle de Villeneuve sur échantillons et au prix moyen de 20 fr. 50; mais sont peu nombreuses.

Dernières nouvelles

Une dépêche de Madrid ayant annoncé l'arrivée de don Carlos à Hendaye, des recherches ont eu lieu immédiatement pour vérifier si la nouvelle était exacte, mais elles sont restées sans aucun résultat.

On annonce dans les cercles légitimistes, que don Carlos a chargé son frère don Alphonse d'une mission importante auprès des cours étrangères.

On parle beaucoup dans les cercles bonapartistes d'un projet de mariage entre le prince impérial et une fille de la grande-duchesse Marie de Russie.

Bourse de Paris

Paris, 10 novembre 1874.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values: 64,85, 89,00, 98,50

Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neveves-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1654. — 7 Novembre 1874.

SOMMAIRE :

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures. — Une lune de miel, nouvelle, par M. Constant Améro (suite). — Les Théâtres. — Revue financière de la semaine. — Bulletin bibliographique. — Chronique du Sport. — Faits divers. — Les chemins de fer extérieurs de Saint-Ouen à Grenelle et aux Invalides. — Echecs.

Gravures : La capture de Nana-Sahib; la cour de Cawnpore ou eut lieu le massacre des prisonniers. — Théâtre des Bouffes-Parisiens : Madame Archiduc. Paris : une exécution à la fourrière de la Préfecture de police. — Les jardins particuliers de Paris; le jardin des Garmes. — La chasse à courre donnée à Chantilly en l'honneur du prince de Galles. — La crémation des morts; incinération du corps de M^{me} Dilke, à Dresde, la cérémonie funèbre. — Coupe du four où s'opère la combustion. — La marine d'autrefois; — La marine d'aujourd'hui. — Le nouveau chemin de fer de ceinture extérieure de Paris; carte du tracé de Saint-Ouen à Grenelle. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. — Sommaire de la 72^e livraison (31 octobre 1874). TEXTE : Au cœur de l'Afrique. Trois ans de voyages et d'aventures dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, par M. le docteur Schweinfurth (1868-1871). Texte et dessins inédits. Dix dessins de A. Bar, Laguerrière, E. Bocourt, O. Mathieu et A. Marie.

Bureaux à la librairie HACHETTE et C^e, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA NATURE

Revue des Sciences

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 17, Place de l'Ecole de Médecine, Paris.

Sommaire du n° 75. — 7 novembre 1874.

La commission de pêche aux États-Unis C. Wyckoff. — Sir William Fairbairn C. M. Gariel. — Les anciens oiseaux des îles Mascariques. (suite). E. Oustalet. — Les étoiles filantes. (suite). C. Couvier-Gravier. — La nouvelle ménagerie des reptiles au Muséum d'histoire naturelle. (Fin). — La direction des courants généraux de l'Atlantique. — La télégraphie océanique (Suite). Ch. Bontemps. — Chronique. — Académie des sciences S. Meunier. — Aac-en-ciel double G. Tait.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgés et sans saïrs, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse

constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270.

PHTHISIE — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et

surdité de 25 années.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISÉMENT. — Balwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'exès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que vo-

tre Revalescière ma sauvé la vie. ERNEST CATTÉ, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse, en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste,

les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

CONSTIPATION

Méfiez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. SEULE la *PODOPHYLLE COIRRE* ne purge pas et guérit radicalement. Pharmacies, ou 24 rue du Regard, Paris, 3 francs pour recevoir franco.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LE DIMANCHE MATIN 15 NOVEMBRE PARAÎTRONT DANS LA FRANCE

Le Programme de sa nouvelle direction politique par **M. EMILE DE GIRARDIN**

Et en Feuilleton, le 1^{er} chapitre de **L'HISTOIRE D'UN DÉCLASSÉ** Roman par M. ARMAND LAPOINTE.

Il y aura tous les jours, un Roman publié en Feuilleton. — La France insérera tous les matins le compte-rendu analytique officiel des séances de l'Assemblée nationale. Rien ne sera épargné pour que La France soit immédiatement placée par le service de ses nombreux reporters au premier rang des journaux les plus rapidement et les plus exactement informés.

Paris { 10 centimes le numéro dans tous les kiosques.
10 francs par trimestre.

Départements { 15 centimes chez tous les libraires.
12 francs par trimestre.

On s'abonne à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 10.

A VENDRE OU A LOUER LA JOLIE VILLA
De Monseigneur DOUMERC

Sise près de l'octroi du faubourg Labarre, à Cahors. — On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser pour traiter et avoir tous renseignements à M^e E. Arènes, notaire à Cahors.

EN VENTE
Chez M. J.-D. Crayssac, libraire
Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE
par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.
Prix : 30 centimes

A VENDRE
Pour cause de Départ prochain,
LA LIBRAIRIE CLASSIQUE, RELIGIEUSE, ET LITTÉRAIRE
DE
CALMETTE, FILS
A CAHORS.

Cette librairie qui a au moins 150 ans d'existence, se recommande par sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés. Facilités pour le paiement. — L'offre même de bonnes garanties suffiraient pour traiter.

Vient de paraître
LES VIGNOBLES
PAR A. DUBREUIL

1 vol. in-12 avec 7 cartes et 384 figures dans le texte, prix 6 fr. par la poste 6 fr. 85. — Calendriers à effeuiller, Agendas de poche et de cabinet pour 1875. Articles de bureau, Commission en librairie.

Spécialité de Confections pour Enfants

A. BOURGEOIS
Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris,
et dans les princip. Pharmacies
de France et de l'Étranger.

MALADIES
de la
GORGE
DE LA VOIX
ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN
au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux
de Gorge, les Maladies de
la Voix, les Angines, les Ul-
cérations et les Inflammations
de la Bouche, recom-
mandé aux Prédicateurs,
Professeurs et Chanteurs.

La Veloutine
est une poudre de Riz spéciale
préparée au bismuth,
par conséquent
d'une action salutaire sur la peau.
Elle est adhérente et invisible,
aussi donne-t-elle au teint
une fraîcheur et une beauté naturelles.
Ch. FAY, inventeur, 9, r. de la Paix,
PARIS
Les meilleures poudres de riz sans bismuth
sont vendues 1 fr. 50 c. la boîte.

GOUVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & C^{ie}
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN
Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novem-
bre 1860
et du

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15
Avril 1871

DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Melun, chez M. LE BARRÉ.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN,
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

TRAITEMENT
DU
PHYLLOXÉRA
Par l'ENGRAIS liquide BOUTIN

C'est au moment où l'on donne la façon à la vigne, à l'automne ou au printemps, que ce traitement est le plus efficace. Après avoir fait le déchaussement des pieds, voici comment on opère : On mélange quatre litres de liquide Boutin à 21 litres d'eau. Avec ce mélange et de la cendre ou, à défaut de cendre, simplement de la terre, on fait un mortier un peu mou. Il faut à peu près 5 litres de cendre ou de terre par litre du mélange. On met sur les racines de la vigne environ 2 litres de ce mortier et on le recouvre de terre.

Si l'on ne pouvait faire ce composé, il faudrait alors faire trois ou quatre trous autour de chaque pied de vigne et y verser un demi-litre du mélange liquide. Mais nous recommandons de préférence la première opération.

NOTA. — Quand on taille la vigne, il ne faut pas oublier de mouiller toutes les parties taillées avec un pinceau trempé dans le liquide Boutin pur.

1 hectolitre de liquide Boutin suffit pour la plantation de 20,000 pieds de vigne; 2 hectolitres sont nécessaires pour la fumure de 10,000 pieds; 4 hectolitres sont nécessaires pour traiter la maladie de 10,000 pieds.

L'effet du liquide Boutin dure 4 années; c'est une dépense d'une cinquantaine de francs pour la fumure d'un hectare de vigne chaque année.

Prix par hectolitre : 200 fr. à l'usine, et pour tous autres renseignements, s'adresser au Comptoir des Cultivateurs, 26, rue Cadet, Paris.

ENGRAIS pour Céréales et autres Semences, 45 fr. par hectare. Brochure des expériences, 75 c., sc^o; on accepte des représentants, appointements et remises.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitienne en tous genres.

LA NATIONALE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18
ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. BOURCERET (F.), ancien Banquier, propriétaire, Président du Conseil.

M. Clausse (Gustave), Propriétaire.

ADMINISTRATEURS

M. La Panouse (le Comte de), Propriétaire.

M. Demachy, de la Maison F.-A. SEILLÈRE, Banquier, Régent de la Banque de France.

M. Davillier (Henri) Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris.

M. Vuitry, ancien gouverneur de la Banque de France, ancien Ministre président le Conseil d'Etat.

M. Lefebvre (Francis), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France.

M. Pillet-Will (le comte), Banquier, Régent de la Banque de France.

M. Mallet (Henri), de la Maison MALLET frères et C^e, Banquier.

M. Denormandie, ancien Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale.

M. Hottinguer (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France.

CENSEURS

M. de Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.

M. Moreau (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France.

M. André (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale.

M. Archédacon (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change.

M. Rothschild (le Baron Gustave de), Banquier.

M. Le Lasseur, de la Maison PÉRIER frères, Banquier.

M. Lutscher (André), de la Maison HENRSCH LUTSCHER et C^e, Banquier.

DIRECTEUR

M. ONFROY (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris.

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la C^e.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie. 24,945,448 fr.
Arrérages payés aux Rentiers. 124,094,191 fr.
Bénéfices répartis aux assurés en cas de décès pour la vie entière. 11,358,052 fr.

Aucune Compagnie n'a distribué une somme aussi importante aux Assurés de cette catégorie.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bènech, Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.